

Des soins sont donnés aux malades mentaux dans 15 institutions dirigées par le gouvernement provincial. Trois unités spéciales sont chargées du soin des épileptiques, des tuberculeux et des criminels aliénés. Des cliniques d'hygiène mentale ambulantes sont organisées et tenues avec le concours de psychiatres consultants régionaux. En vertu d'une loi de 1949, une Fondation a été créée en vue d'effectuer des recherches sur l'alcoolisme et de diriger un hôpital d'expérimentation sur les méthodes de traitement.

Les services de santé publique, administrés par les unités sanitaires et les services municipaux de santé sous la surveillance du ministère provincial, sont soutenus pécuniairement par la province. Il existe à l'heure actuelle vingt-cinq unités sanitaires, et le ministère de la Santé s'occupe lui-même du nord de la province, qui n'est pas encore organisé.

Les soins donnés dans les cliniques des unités sanitaires locales sont surveillés par les divisions concernées du ministère. Des services de consultation, comprenant le diagnostic et des traitements légers, sont accessibles aux vénéériens. Le ministère maintient, à divers endroits de la province, quatre cliniques antituberculeuses pour l'examen de la poitrine et dispose de trois unités ambulantes d'examen collectif. Un wagon monté d'une clinique dentaire dessert certaines régions du nord de la province; la Division des services dentaires est chargée des programmes d'enseignement de l'hygiène dentaire et du maintien de cliniques dans les hôpitaux et autres institutions.

Grâce à une entente avec l'Association médicale de l'Ontario, des services médicaux sont assurés aux bénéficiaires de la pension de vieillesse et autres assistés sociaux. Une subvention quotidienne versée aux conseils des hôpitaux par les autorités provinciales et municipales défraie les soins hospitaliers nécessaires donnés aux indigents. Les hôpitaux sont classés d'après l'importance et le genre et une subvention provinciale et municipale maximum de tant par jour est fixée pour chaque classe. Les sanatoriums de tuberculeux, administrés par la province ou des organismes privés, touchent des subventions provinciales. Des subventions provinciales sont aussi versées aux commissions locales de santé pour aider au maintien des services dentaires et des cliniques antivénéériennes. Une aide pécuniaire est accordée à ceux qui font des études postsecondaires en matière de santé publique.

Manitoba.—Le ministère de la Santé et du Bien-être public administre les services de santé en conjonction avec les services de bien-être sous la direction d'un ministre et d'un seul sous-ministre. Le ministère compte quatre divisions principales: Administration générale, Services de santé, Services de psychiatrie et Services de bienfaisance.

Les services de santé comptent quatre sections: Salubrité publique; Services de médecine préventive, comprenant la lutte contre les maladies transmissibles, l'hygiène maternelle et infantile et les infirmières de la santé publique; Services complémentaires de santé, comprenant l'administration des unités sanitaires locales et les services de diagnostic et de soins dentaires, hospitaliers et médicaux; et Services de laboratoire.

La Division des services de psychiatrie surveille les institutions provinciales pour maladies mentales établies à Winnipeg, Selkirk et Brandon, et l'école pour arriérés mentaux située à Portage-la-Prairie. Elle est aussi responsable des services régionaux